

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## La République et les Paysans

Le temps est déjà loin où Gambetta disait : « Il n'y a pas eu de régime avant le nôtre qui ait donné à l'agriculture non pas plus de promesses, mais plus de réalisations de promesses. » Le mot était vrai dès cette époque. Gambetta lui-même avait pris soin d'affirmer la sollicitude de la République pour l'agriculture en créant, lorsqu'il prit le pouvoir, un ministère spécial de l'Agriculture. Mais quels qu'eussent été les efforts faits et même les résultats obtenus alors, les réalisations accomplies, pour importantes qu'elles fussent, étaient bien peu de chose à côté de ce qu'il y avait à faire.

Plus d'un quart de siècle s'est écoulé durant lequel la sollicitude de la République envers l'agriculture ne s'est pas ralentie un instant. Elle s'est manifestée de la façon la plus éclatante et elle a produit des effets dont l'importance ne saurait être méconnue.

Dans un discours qu'il a prononcé en 1909 à Blois, le ministre actuel de l'Agriculture, M. Ruau, rattachait l'œuvre accomplie pendant cette période à trois idées principales : organisation rationnelle de l'enseignement agricole ; développement de la production douanière et des mesures de défense en faveur de l'exploitation agricole ; encouragement illimité de l'association libre.

Sur le second de ces points, un certain nombre d'esprits pourront faire des réserves. Le courant protectionniste qui s'est déterminé chez nous et qui a entraîné aussi beaucoup d'autres nations, a produit des conséquences sur lesquelles la discussion reste ouverte.

Mais les divergences d'opinions qui existent et qu'il serait puéril de dissimuler sur la question de protection ou de libre échange n'ont aucune raison d'exister sur les autres points. L'enseignement agricole, chez un peuple dont un tiers au moins vit de l'exploitation du sol, dans un pays qui, par la diversité de ses climats se prête aux cultures les plus variées, dont certains produits, comme les vins, sont un élément incomparable de richesse, cet enseignement n'est pas seulement utile ; il est d'une absolue nécessité.

Nous ne sommes plus au temps où l'agriculteur pouvait trouver une rémunération suffisante de son travail en cultivant son champ, en exploitant son domaine par des procédés empiriques, fondés sur une tradition plus ou moins justifiée. Des sciences nouvelles se sont constituées ; l'étude géologique du sol, la chimie appliquée à l'agriculture ont permis de déterminer exactement la nature des amendements qu'il fallait donner à la terre pour obtenir d'elle le maximum de rendement. Les travaux bactériologiques de Pasteur et de ses continuateurs, qui ne sont, après tout, qu'une application des lois de l'hygiène aux animaux de la basse-cour, de l'étable et à leurs produits, ont permis de lutter contre la mortalité des animaux, contre la détérioration des produits de la ferme. De ces travaux scientifiques est encore résultée une meilleure utilisation de certains produits précédemment considérés comme inutiles et encombrants. En même temps, des méthodes de comptabilité plus rigoureuses ont été introduites dans l'agriculture et permettent au cultivateur de se rendre de sa situation pécuniaire un compte aussi exact qu'un commerçant ou un industriel.

Toutes ces connaissances sont nécessaires au cultivateur actuel et elles ne s'acquerraient que par un enseignement. Chacun de ceux qui cultivent un lopin de terre ne peut naturellement pas être un agronome de première force. Il faut toutefois qu'il ait quelque teinture de ces choses, suffisante au moins pour savoir que son exploitation routinière est défectueuse et qu'il y a des hommes auxquels il peut demander conseil pour l'améliorer, de même qu'il s'adresse au médecin quand il est lui-même malade.

Le développement d'esprit d'association n'est pas moins utile à l'agriculture. La République l'a favorisé de tout son pouvoir et c'est une œuvre véritablement féconde qu'elle poursuit. Les Syndicats agricoles, qui sont aujourd'hui au nombre de plus de 4.000, groupant près d'un million de chefs de culture et fédérés en dix grandes unions régionales ne se sont pas bornés à l'achat en commun d'engrais ou de semence — opérations dans lesquelles ils avaient, dès le début, rendu de grands services en remédiant à des fraudes alors constantes. Ils ont formé la base de Sociétés de crédit et d'assurances mutuelles, de coopératives de consommation, de production et de vente. Ils ont pris un développement si imprévu et si considérable que la Cour de cassation, rigide observatrice de la loi, était obligée, en mai dernier, de confirmer un arrêt de la Cour de Nancy contestant la validité de leurs opérations habituelles et qu'un projet de loi a été présenté à la suite de cet incident pour régulariser leur situation.

Si grands que soient les services rendus par eux, on ne peut oublier qu'ils en peuvent rendre encore de plus grands en prenant modèle sur ceux de Danemark, de Suède et de Finlande pour la vente au dehors des produits agricoles. Nous étions jadis les seuls fournisseurs de l'Angleterre notamment pour les beurres. L'organisation de ces Syndicats leur a permis de nous prendre une grande partie de notre clientèle et le chiffre de nos exportations s'en est ressenti. Il y a là, pour nos propres Syndicats, une grosse brèche à réparer.

Nous ne pouvons ici, pas plus que M. Ruau, dans son discours pourtant si nourri de faits, ne l'a pu à Blois, retracer toutes les manifestations de la politique suivie depuis vingt-cinq ans par la République en faveur de l'agriculture et de la démocratie paysanne. Un dernier point cependant, mérite d'attirer l'attention : c'est la constance de l'effort fait pour le développement de la petite propriété par les dégrèvements dont elle a été l'objet, par les lois sur les habitations à bon marché, sur la constitution du bien de famille insaisissable, assurant la permanence du foyer domestique, garantissant à tous ceux qui veulent faire une œuvre de prévoyance, cette propriété individuelle qui est la suprême ambition de la plupart des hommes et que, seuls, quelques esprits chimériques rêvent de remplacer par le collectivisme dans la cité future dont ils ne se hâtent d'ailleurs pas de tracer le plan et de divulguer les beautés.

A. R. D.

## LOCOMOTIVES ROYALES

Un de nos excellents confrères racontait récemment qu'après la revue de Châlons, au moment de monter dans le train, le tsar de Bulgarie, laissant M. Fallières escalader son coupé présidentiel, était allé faire un brin de causette avec le mécanicien conducteur.

Ce que notre confrère n'a pas révélé, c'est que les personnages officiels, les ministres et le Président lui-même manifestèrent une grande inquiétude en voyant le tsar s'approcher de la tête du train. Si la locomotive, se disaient-ils, se trouvait être, justement, une locomotive étrangère, une locomotive allemande, comme il y en a tant parmi le matériel de nos Compagnies ! Le chef de service de la Compagnie de l'Est les tranquillisa bien vite en leur affirmant que la locomotive suspecte sortait d'une de nos usines.

Leur crainte était bien singulière, d'ailleurs. Où avaient-ils l'esprit ? Lorsqu'un souverain quelconque traverse notre pays et que nos Compagnies de chemins de fer ou les lignes de l'Etat sont chargées de le transporter, elles ne manquent jamais de faire

chercher, dans leurs réserves, une locomotive nationale pour conduire le train où il va monter.

Et, si le monarque s'approche de la machine et la regarde en connaisseur, les ingénieurs peuvent lui dire avec un patriotique orgueil :

— Sire, c'est un essieu qui vient de France.

## Milliardaire et prétendant

Le « New-York Américain » dit que le bruit court que miss Anna Morgan, fille de Pierpont Morgan, aurait une vive sympathie pour don Jaime, fils de feu don Carlos, et prétendant au trône d'Espagne.

Miss Morgan et don Jaime se sont rencontrés souvent à Paris et leur sympathie réciproque est allée en s'accroissant.

Le brillant prince aurait été ensorcelé par l'intellectualité de la milliardaire américaine et par sa philanthropie éclairée. De son côté, miss Morgan admirerait assez le prince qui, par dessus tout, a le mérite incommensurable, pour une Américaine, d'appartenir à la plus vieille famille royale d'Europe, et qui, sans les rigueurs de la loi salique, serait aujourd'hui sur le trône d'Espagne.

Du reste, observe le journal, qui peut dire ce qui arriverait si la cause carliste était appuyée par les millions de Morgan ?

## Dédicace

Voici la dédicace que M. Gabriele d'Annunzio a écrite sur la feuille de garde de son dernier roman en l'honneur d'une de nos plus distinguées femmes de lettres :

*En admiration de votre génie solaire et de votre âme dolente.*

## L'OUBLI DES INJURES

On a pu voir, ces jours derniers, dans la sévère Gazette des tribunaux, qu'un gardien de la paix, M. Poisson, de service à l'intérieur de l'Opéra et rôdant près d'une salle de danse, avait été qualifié de « cresson » par un jeune danseur.

Furieux de se voir comparé à cet estimable dépuratif, le brave gardien avait cru devoir faire déférer son interpellateur au tribunal correctionnel.

Les juges ont acquitté le jeune loustic. Ils ont estimé sans doute que, dans les coulisses de notre Académie nationale de musique, M. Poisson avait dû en entendre bien d'autres. Peut-être ont-ils pensé aussi que l'inculpé avait agi sans discernement en traitant de « cresson » l'honorable gardien de la paix : M. Poisson, en effet, est chauve comme une bille de billard.

## Les Volcans qui rapportent

Le fait peut paraître paradoxal à première vue ; mais presque tous les volcans sont une source de richesse pour le pays qui les possède, malgré les désastres particuliers qu'ils occasionnent. La récente éruption de l'Etna a fait accourir plus de 70.000 touristes. En admettant que chacun d'eux n'ait dépensé que 75 fr. pendant son séjour en Sicile, les Siciliens se trouvent être plus riches de 5 millions 250.000 fr. Et nous ne tenons pas compte des étrangers qui visitent l'île en temps normal pour voir son fameux volcan. On peut donc affirmer que l'Etna constitue la principale ressource de l'île italienne. Les ravages que fait le Vésuve à Naples et dans les villages voisins sont insignifiants comparés aux bénéfices qu'il procure aux Napolitains. Les éruptions n'ont lieu que très rarement ; mais c'est toute l'année que les touristes sont attirés par le volcan. Le Stromboli et le Vulcano rapportent en moyenne 250.000 fr. par semaine aux habitants

des îles Lipari pendant la saison des touristes. Les îles Sandwich attirent grâce aux volcans Mauya-Loa et Kilcaua, des milliers et des milliers de visiteurs, qui viennent admirer « le lac de feu », et enrichissent les îles de l'argent du monde entier.

## INFORMATIONS

### M. Fallières en Suisse

Voici, dans ses grandes lignes, le projet de voyage du président de la République en Savoie. On sait que M. Fallières sera accompagné par MM. Pichon et Millerand.

L'arrivée du train présidentiel à Berne est fixée au 15 août, à quatre heures du soir. Le cortège se rendra au palais fédéral où se feront les présentations ; puis il y aura une visite de la ville de Berne, à l'issue de laquelle M. Fallières se rendra à l'ambassade de France. Il y recevra le corps diplomatique. A huit heures du soir, un grand dîner sera servi au Benernerhof.

Le programme du lendemain n'est pas encore définitivement arrêté. Le Conseil fédéral organisera une excursion dans l'Oberland, à la Vengernalp et à la Petite-Scheidegg, où sera servi un lunch. Le retour se fera par Interlaken. A son arrivée à Berne, le président offrira au Conseil fédéral un grand dîner. Il repartira dans la nuit pour la France.

### Pour les sous-marins

Pendant que le port de Cherbourg étudie un projet de sous-marin de 1.000 tonnes, muni d'un kiosque pouvant se détacher du navire et dans lequel se réfugierait l'équipage en cas d'accident, une dépêche du ministre prescrit d'y ajouter l'étude de la manœuvre de l'extérieur du panneau supérieur du kiosque. Signalons, à ce propos, qu'un dessinateur principal de la marine, M. Arthur, vient d'inventer un ingénieux appareil de fermeture rapide du panneau, manœuvrable de l'intérieur et de l'extérieur. Ce dernier a aussi combiné, non un simple kiosque, mais tout un poste central où se réfugierait l'équipage pendant le repos et en cas d'accident à la mer. Ce poste central serait amovible et pourrait se détacher des œuvres vives du navire au moyen d'un délicat qu'un homme de l'équipage ferait fonctionner de l'intérieur du sous-marin. La vie de cet homme serait très exposée. Aussi, a-t-on prévu pour lui un appareil de scaphandre qui lui permettrait de respirer pendant deux heures et de remonter à la surface au moyen de l'air comprimé qui gonflerait son vêtement.

## Espagne et Vatican

D'après la « Manana », qui est l'organe de M. Canalejas, la réponse envoyée au Vatican est conçue en termes énergiques, clairs et n'étant susceptibles d'aucune interprétation fallacieuse.

Après avoir fait l'historique de la question et mis au point les négociations, le gouvernement se refuse à accepter les conditions du Vatican, car il ne croit pas que ce soit la raison de la lutte actuelle, les catholiques s'étant déclarés franchement contre le gouvernement avant que celui-ci ait pris aucune disposition en matière religieuse.

La Note termine en disant que le gouvernement estime que, pour sa part, il n'a pas donné lieu aux réclamations du Vatican ; c'est pourquoi il décline toute responsabilité quant aux conséquences que pourrait avoir la rupture des négociations.

Les journaux libéraux applaudissent avec enthousiasme « l'acte de virilité et d'indépendance que vient de réaliser le gouvernement ». Mais ils considèrent qu'il doit être non un point d'arrêt, mais un point de départ. Ils s'attachent à démontrer que la

rupture provient de l'intransigeance de la curie romaine, et non du gouvernement, qui, par dignité, ne pouvait pas accepter les conditions de Rome.

Les journaux républicains, comme les libéraux dissidents, offrent leur entier appui à M. Canalejas, et l'invitent à persévérer par des décrets immédiats dans la voie des réformes religieuses où il s'est engagé.

### L'impression à Rome

Dans les cercles du Vatican, la note du gouvernement espagnol, connue par les journaux, est considérée comme une tentative vaine, ayant pour but d'intervertir les rôles des parties. Le Cabinet Canalejas, dit-on, n'a fait, depuis son début des négociations, qu'accumuler de graves fautes et de violer ouvertement l'esprit et la lettre du Concordat. Cette attitude a été si systématique, qu'elle a provoqué dans tout le monde cette remarque que le ministre ne voulait ni négociations, ni accords, mais seulement une série d'incidents conduisant à des complications. Les correspondants anticléricals de Madrid ont également émis cette opinion.

On déclare que l'allégation de la note du ministère, d'après les résumés des journaux, disant que le saint-siège avait demandé au gouvernement, afin de continuer les négociations, d'abroger toutes les dispositions prises, est sans fondement. En effet, le saint-siège demandait seulement le retrait du projet dit du cadenas car celui-ci tendait à légiférer dans la matière même des négociations, et voulait imposer aux congrégations religieuses un régime exceptionnel, non seulement complètement contraire au Concordat, mais même au droit commun des associations.

On constate, enfin, le manque absolu de correction du ministre qui a communiqué aux journaux ses réponses au saint-siège, avant de les avoir notifiées à celui-ci.

Ce manque élémentaire d'égards, a-t-on ajouté, uni à des précédents divers, montre bien l'état d'esprit et les vraies tendances du ministère dans ses rapports avec le saint-siège.

## Elections cantonales

### Scrutin de Ballottage

#### Statistique

Le deuxième tour de scrutin pour les élections des Conseils généraux, qui a eu lieu dimanche dans 144 cantons répartis sur 60 départements, a donné les résultats suivants connus à minuit et demi :

Conservateurs et membres de l'Action libérale élus, 6 ; républicains progressistes élus, 16 ; républicains de gauche, radicaux, radicaux-socialistes et républicains socialistes élus, 106 ; socialistes unifiés élus, 14 ; manquant 2 cantons. Total, 144.

Les conservateurs et libéraux gagnent 2 sièges et en perdent 7 ; les progressistes gagnent 9 sièges et en perdent 10 ; les républicains radicaux et radicaux socialistes et républicains socialistes gagnent 15 sièges et en perdent 16 ; les socialistes unifiés gagnent 9 sièges et en perdent 2.

Parmi les candidats du second tour figuraient quatre sénateurs et huit députés :

MM. Cazeneuve, Girard et Messner, sénateurs républicains ; Duffau, Chavet, députés républicains ; Compère-Morel et Barthe, députés socialistes unifiés sont élus.

MM. Cabart Danneville, sénateur progressiste ; d'Ellisagaray, député libéral ; Paris, Périssoud, députés républicains ; Raffin, Dugens, députés socialistes unifiés, sont battus.

Parmi les anciens parlementaires ou notabilités qui se présentaient, MM. Zévaës et Mac-Adarac, anciens députés, sont élus. MM. Bonnefille, ancien sénateur, et Monprofit, député, invalidé, sont battus.

### Deux élus pour un siège

Dans le canton de Collobrières, (Toulon) composé de deux communes,

Collobrières et Bormes, la lutte eut lieu dimanche dernier entre M. Abbe, socialiste indépendant, conseiller sortant, et M. Samat, unifié. Collobrières proclama le ballottage entre les deux candidats, tandis que Bormes, affirma M. Samat élu. Or, dimanche, on a revoté : Collobrières a donné l'unanimité de ses suffrages à M. Abbe, le déclarant élu, tandis que Bormes, considérant M. Samat, comme investi du mandat depuis huit jours, n'a pas voté. Voilà donc deux élus pour un siège.

Il est curieux de rappeler que c'est dans ce même canton que l'on proclama élu un citoyen qui, le bureau formé lors d'un ballottage, avait voté pour lui alors que tout le monde s'abstenait. Il fut officiellement déclaré élu par une voix, la sienne, et ce conseiller qui s'appelait Reviston, remplit son mandat pendant six ans, d'ailleurs à la satisfaction générale.

### La taille des conscrits

Les premiers résultats des opérations des conseils de révision de 1910, qui sont actuellement centralisés au ministère de la guerre, fournissent des indications importantes au point de vue de la taille des hommes et des conditions d'aptitudes physiques requises pour les besoins de l'armée.

Si on entre dans le détail des tailles, en envisageant leur rapport avec l'aptitude physique aux différentes armes, on obtient les résultats suivants, exprimés en pour cent, sur l'ensemble du contingent :

Petite taille (au-dessous de 160 cent.), 14 0/0 ; taille moyenne (de 160 à 165 cent.), 27 0/0 ; taille assez grande (de 165 à 170 cent.), 35 0/0 ; grande taille (de 170 à 175 cent.), 18 0/0 ; très grande taille (au-dessus de 175 cent.), 6 0/0.

Le contingent de 1910 se présente, au triple point de vue de la taille, de la résistance physique et de la possibilité de faire face aux besoins des différentes armes, dans des conditions d'emploi favorables.

### Un chef touareg à Paris

Moussa-Ag-Amastane, le grand chef touareg qui porte le titre d'Amenokal des Ahaggar, vient d'être autorisé à se rendre en France et notamment à Paris. Il s'embarquera à Alger pour Marseille, dans quelques jours. La portée de ce voyage mérite d'être signalée, car Moussa-Ag-Amastane est le chef de la grande Confédération des Ahaggar, qui nomadise dans le Sahara central, des oasis du Tidikelt au Soudan.

Depuis 1904 notamment, il s'employa avec une patience et une intelligence remarquable à rétablir les relations avec les populations du Niger, à assurer la sécurité des caravanes et à faire apprécier aux Touaregs les avantages de la paix, les bénéfices du commerce et les profits de la culture dont il donne lui-même l'exemple. Fait chevalier de la Légion d'honneur en 1906, en récompense de sa courageuse et persévérante collaboration à l'œuvre de nos officiers, il tenait depuis quelques années à se rendre en France, curieux de connaître notre pays et ses institutions, et de voir de près nos procédés agricoles et les merveilles de notre industrie.

### Autriche-Hongrie

UNE AMENDE DE UN MILLION  
Un employé du fisc de Budweis remarqua, en étudiant le dossier de la fabrique de crayons Hardmuth, que ses déclarations se contredisaient en maints endroits. L'examina de plus près, porta ses investigations dans le passé jusqu'à dix années en arrière, et, ayant acquis la certitude que les déclarations n'étaient pas conformes à la vérité, il en référa à ses chefs.

Ceux-ci le félicitèrent chaudement. Une commission fut nommée, qui constata que l'employé ne s'était pas trompé, que la maison en question induisait le fisc en erreur sur le mouvement de ses affaires, et qu'en con-

séquence elle le frustrait d'une notable portion de l'impôt sur le revenu. Le total de dix années vérifiées était en chiffre rond d'un million.

La direction des finances de Budweis condamna la maison à restituer cette somme. Les intéressés en appelèrent au tribunal administratif, qui reconnut l'exactitude des faits incriminés, mais réduisit l'amende à 612.000 couronnes, amende la plus forte qui ait jamais été payée en Autriche.

Comme toute affaire ayant pour théâtre la Bohême, cela se compliqua d'antagonismes nationaux : les Hardmuth sont Allemands, la presse tchèque n'a garde de l'oublier, et la presse allemande trouve ses observations de mauvais goût.

### Petites Nouvelles

Selon le *Patriote de Bruxelles*, le mariage de la princesse Clémentine serait célébré à Farnborough, résidence de l'impératrice Eugénie. Le témoin du prince Victor sera le duc d'Aoste, représentant le roi d'Italie ; le témoin de la princesse sera un archiduc d'Autriche.

— Dimanche dans l'après-midi, à Slocum, arrondissement de Anderson, une querelle éclata entre un blanc et un noir, au sujet du paiement d'un billet. Cette querelle dégénéra en émeute. Trois blancs ont été grièvement blessés. Dix nègres ont été tués et dix blessés. Des troupes ont été envoyées à Slocum.

— On a constaté 30 cas de choléra à Saint-Petersbourg, et 28 décès. Le total des malades dans les hôpitaux est de 450.

— La Porte dément que des Français aient attaqué une caravane à Fezzan et confirme le combat d'un détachement de Français et de Touaregs, non Ottomans.

— Une nouvelle et très vive atteinte de mildiou a causé de grands ravages dans les vignobles de Bourgogne.

— Dans la province russe de Toula, un incendie a éclaté dans une propriété appartenant à la fille du comte Tolstoï. Le feu aurait détruit une dizaine de manuscrits inédits de l'écrivain.

## CHRONIQUE LOCALE

### Après le scrutin

Il ne plait pas à Vindex, du *Quercinois*, que nous appellions « victoires » les résultats des élections générales dans le Lot.

Nous ne pouvons cependant pas dire que le scrutin du 24 juillet ait été défavorable au parti républicain.

Avec la meilleure bonne volonté du monde cela n'est pas possible, car, tout bien compté, ce sont 5 sièges occupés par l'opposition qui ont été enlevés par nos amis.

Vindex prétend que le parti républicain ne fait que conserver ses positions, la plupart des conseillers radicaux ayant été élus sans concurrents.

D'accord, confrère ; mais n'est-ce pas une victoire réelle pour un parti d'empêcher ses adversaires de prendre part à une lutte ?

N'est-ce pas la preuve de la force de ce parti et de la faiblesse de ses adversaires ?

Pourquoi les amis du *Quercinois* n'ont-ils pas essayé de conserver les sièges de Limogne, de Gourdon, par exemple ?

Et les résultats de Lacapelle-Marival, ne sont-ils pas des succès républicains ?

La réaction est pourtant organisée, disciplinée dans ce canton que représente encore au Conseil général un libéral de marque, M. Cadiergues.

Le parti républicain du Lot fait plus que conserver ses positions : il ne perd pas un siège, il en gagne 5.

Que Vindex le veuille ou ne le veuille pas, c'est pourtant ce que nul ne saurait contester.

L. B.

### Election cantonale

Dimanche a eu lieu le scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement dans le canton Luzech.

M. Pons, radical, a été élu par 1.461 voix, sans concurrent.

La réaction avait fait annoncer dès le premier tour de scrutin qu'elle présentait un candidat libéral : le nom de M. Chapt-Aladel, maire d'Anglars-Juillac était même mis en avant.

Il faut croire que cette candidature ne souleva pas un bien vif enthousiasme parmi les rétrogrades eux-mêmes du canton, car M. Chapt-Aladel resta chez lui et ordre fut donné aux amis de s'abstenir.

Les résultats du scrutin de dimanche prouvent néanmoins que les réactionnaires n'avaient rien à espérer : s'ils avaient osé prendre part à la lutte, c'était l'écrasement assuré de leur candidat.

Les républicains du canton de Luzech observant une étroite discipline ont assuré le succès du candidat radical qui avait été le plus favorisé au premier tour de scrutin.

Ce n'est donc pas encore que la réaction triomphera dans ce beau canton de Luzech !

L. B.

Voici les résultats par communes de l'élection de dimanche :

Conseil d'Arrondissement			
ARRONDISSEMENT DE CAHORS			
CANTON DE LUZÉCH			
Inscrits	Votants	Pons	
Parnac.....	175	104	82
Caillac.....	179	88	72
Albas.....	425	127	86
Douelle.....	313	188	155
Sauzet.....	225	141	132
Castelfranc...	163	85	80
Carnac-Rouff..	207	111	106
Cambayrac...	80	51	48
Anglars-Juill.	169	51	40
Bélaye.....	198	89	62
Villesèque...	255	117	96
Luzech.....	502	388	349
St-Vincent...	370	178	173
	3261	1733	1461
			Elu

### Collège de filles

Mademoiselle Théliez, professeur de lettres au Collège de jeunes filles de Cahors, est définitivement admise à l'agrégation d'histoire.

Nos chaleureuses félicitations au distingué professeur.

Madame la Directrice du Collège de jeunes filles de Cahors prévient les familles que des cours facultatifs de Latin seront organisés à la rentrée d'octobre, au Collège de jeunes filles de Cahors sur la demande et aux frais des familles.

### Examens de fin d'études normales

Sont définitivement reçus :  
Institutrices : 15 présentées, 15 reçues. Ce sont : Mlles Jeanne Alibert, Henriette Bayle, Bernardine Billard, Pauline Castagné, Marie Delrieu, Marie Gisbert, Louise Laborde, Angèle Lachenaux, Angèle Lacombe, Jeanne Monrayssé, Alice Paganel, Marthe Portal, Marthe Rigal, Alice Taupiac et Jeanne Teulet.  
Instituteurs : 10 présentés, 9 reçus. Ce sont : MM. Joseph Brugalières, Alfred Cocula, Jean Combes, Auguste Causse, Pierre Couderc, Paul Larnaudie, Fernand Mirabel, Louis Saderné, Charles Schlafer.

### Contributions directes

M. Bourdiol, contrôleur adjoint des contributions directes à Cahors, est nommé contrôleur de 3<sup>e</sup> classe dans le département de la Dordogne.

### Gendarmerie

M. Bégulé gendarme à Montcuq, est nommé à Samatan (Gers).

### Commission départementale

Séance du 30 Juillet 1910  
Etaient présents : MM. Relhié, président ; Larnaudie, Couderc et Peyrichou, secrétaire.

Excusés : MM. Malvy et Fontanilles. M. le préfet assiste à la séance.  
Saint-Cirq-Lapopie. — Réfection des cabinets d'aisance de l'école des filles, 50 fr.

Pescadoires. — Réparations à la maison d'école et à la mairie, 50 fr.  
Saint-Cyprien. — Construction d'un portail à l'école de garçons, 50 fr.

Sauzet. — Réfection du mobilier scolaire, 50 fr.  
Sauzet. — Réparations aux écoles, 50 fr.

Vers. — Réparations aux murs du jardin de l'instituteur et construction d'un puits, 45 fr.

Saint-Cyprien. — Construction du chemin rural reconnu numéro 1, 100 fr.  
Molières. — Elargissement du chemin rural reconnu numéro 2, 100 fr.

Souillac. — Réparations aux maisons d'école et à la justice de paix, 120 fr.

Escamps. — Réparations au lac de Poux-Bas, 30 fr.

Saillac. — Réparations du lavoir de Jambusse, 100 fr.

St-Géry. — Réparations à la fontaine publique, 100 fr.

Puybrun. — Réparations aux puits communaux, 100 fr.

### Séance du 1<sup>er</sup> Août

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> Août, la Commission s'est occupée des affaires suivantes : Recrutement de l'armée, allocations aux soutiens indispensables de famille ; désignation des membres.

Sont désignés MM. Relhié, Malvy et Larnaudie.  
Suppléants : MM. Peyrichou et le docteur Gélis.

Commune de Grèzes. — Classement du chemin vicinal ordinaire numéro 1 : adopté.

Commune de Cardailiac. — Classement et avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 3 : adopté.

Commune de Floressas. — Reconstitution d'un chemin rural : adopté.

Caserne de gendarmerie de Saint-Germain. — Renouvellement du bail. Approuvé.

Tour du pape Jean XXII. — Instance en dommages intérêts de la part de la dame Cellier. La Commission autorise M. le préfet à défendre en justice les intérêts du département.

Assistance obligatoire aux vieillards. — Domicile de secours départemental.

Demande Bergou veuve Couture, d'Albas. — Rejetée.

Hospitalisation à Saint-Céré. — Demande Tersou femme Delrieu. Accordée.

Hospice de Cahors. — Demande Ayra (Hospitalisation des enfants assistés de Lot). Accordée.

Chemins vicinaux ordinaires. Répartition de la subvention de 29 000 fr. : Approuvée.

### Société d'Agriculture du Lot

La Société d'agriculture du Lot se réunira mercredi 3 août à dix heures du matin, rue du Lycée, à Cahors.

### Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal ;
- 2<sup>o</sup> Présentation et admission de nouveaux membres ;
- 3<sup>o</sup> Communication de M. Delbreil, sur la vinification ;
- 4<sup>o</sup> Communications diverses.

### Fête de quartier

La fête de la place Galdemar a été célébrée dimanche et lundi.

La journée de dimanche ne fut pas, malheureusement, favorisée par le beau temps, néanmoins le bal du soir et la bataille de confettis ont été très animés.

Dans la journée de lundi des jeux divers intéressèrent fort la jeunesse du quartier.

La soirée, nombreux furent les couples qui dansèrent avec beaucoup d'entrain jusqu'à minuit.

Félicitations aux jeunes organisateurs.

### La modification des conditions de vente AUX HALLES DE PARIS

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'étude ci-après :

EXPOSÉ DES MOTIFS JUSTIFIANT LA MODIFICATION DE LA LOI DU 11 JUIN 1896, RELATIVE A LA VENTE DES PRODUITS AGRICOLES AUX HALLES DE PARIS.

La vente des produits agricoles aux Halles de Paris, telle qu'elle est pratiquée actuellement donne lieu, de la part de l'ensemble des agriculteurs et exécutants intéressés, à de nombreuses protestations.

Il semble bien inutile de les reproduire dans ce document même en les résumant, elles formeraient un travail considérable, chacun de nous les connaît.

Il importe seulement de faire l'examen de la situation et de conclure aux améliorations pouvant être faites à la législation actuelle.

INTÉRÊTS DES AGRICULTEURS A LA MODIFICATION DE LA LEGISLATION ACTUELLE.

La constitution d'associations pour la vente des produits agricoles de toute nature, reste subordonnée aux conditions dans lesquelles peut se faire la vente.

On dit à l'agriculteur de former ces associations de vente, afin de diminuer le nombre des intermédiaires entre lui et le consommateur ; mais on ne lui donne aucun moyen de supprimer l'intermédiaire inutile.

A titre d'exemple nous allons citer le cas suivant :

Un groupement pour la vente des légumes, fruits ou produits de ferme se forme pour collecter la production d'une région et l'envoyer à la vente à Paris.

Le premier acte accompli par ce groupe sera de supprimer le commerçant local, autrement dit l'Expéditeur lequel achetant au cultivateur sa récolte plus ou moins importante, lui en paie la valeur à un prix librement débattu et prend la suite de vente à ses risques et périls.

Dans beaucoup de cas, cet intermédiaire est absolument indispensable, soit qu'il n'existe pas de groupes de producteurs, soit que ces groupes, en raison de motifs particuliers ne puissent le créer, il sera le groupier responsable de la vente de tous les petits lots collectés aux cultivateurs.

Que la production soit groupée par les cultivateurs opérant en association de vente ou par les expéditeurs du pays, dans la presque généralité des cas, et, la pratique le démontre, ce seront des mandataires ou commissionnaires qui en feront la vente en gros à des intermédiaires plus ou moins rapprochés du consommateur.

En ce qui concerne le marché de Paris, que sont ces mandataires ou commissionnaires ?

Les uns sont libres, ils offrent à une clientèle fixe ou nomade, dans des

magasins ou établissements dont ils ont toutes les charges, les diverses marchandises qui leur sont adressées par leurs approvisionneurs plus ou moins attirés. Ils leur rendent compte du produit des ventes, défalquant de frais déterminés ; en raison de la liberté commerciale aucune action de contrôle officiel ne peut intervenir dans cette catégorie de commerçants, nous ne nous en occupons pas.

Mais, il en existe une autre légalement et officiellement reconnue et contrôlable c'est celle des mandataires aux Halles, agents officiels de la vente des produits agricoles.

C'est de cette dernière que nous allons nous occuper, car elle jouit d'une situation privilégiée que rien ne semble justifier.

Quelles sont les exigences de la loi pour être admis mandataire aux Halles de Paris ?

L'article 3 du décret du 28 octobre 1897 les définit ainsi :

« Toute personne aspirant à recevoir des producteurs et expéditeurs des denrées alimentaires, mandat de procéder à la vente des dites denrées, doit produire au Préfet de Police :

1<sup>o</sup> Les pièces établissant qu'elle est de Nationalité Française ;

2<sup>o</sup> L'extrait de son casier judiciaire ;

3<sup>o</sup> Un certificat du Greffier en Chef du tribunal de Commerce, mentionnant la date et le numéro de son inscription sur la liste prévue par l'article 2 de la loi du 11 juin 1896.

4<sup>o</sup> Une déclaration du Préfet de la Seine, attestant qu'elle a obtenu la concession d'un poste et versé le montant de son cautionnement. »

L'art. 5 fixe le cautionnement d'un nouveau poste à 5.000 fr.

L'art. 6 en prévoit la révision sur le montant des droits d'abri payés l'année précédente.

Les articles 10 et 23 permettent la formation en Société pour l'exploitation d'un seul poste.

L'article 17 prévoit le retrait du poste pour insuffisance des droits d'abri lesquels sont en rapport avec les marchandises vendues.

Enfin, d'après l'art. 29, la qualité de mandataire se perd :

Par la démission,  
Par le retrait de poste ;  
Par la radiation pour manquement au devoir professionnel.

La situation privilégiée du mandataire apparaît bien par ce fait : que ne devant vendre à la criée ou à l'amiable que des produits qu'il n'aura pas acquis, il n'a aucune responsabilité commerciale, le produit de la vente est celui qui est fixé par la demande de la clientèle et il ne faut pas perdre de vue que la vente à l'amiable peut fausser le prix de vente en le fixant en plus ou en moins suivant la « valeur du client ».

Quel que soit le prix de vente obtenu, le mandataire est assuré d'une commission et du remboursement des frais avancés.

Quelle compensation est donnée à l'expéditeur pour ce privilège ?

Aucune, bien au contraire, la trop grande facilité avec laquelle sont créés les postes de mandataires est préjudiciable aux intérêts des agriculteurs.

Il existe à l'heure actuelle aux Halles Centrales de Paris :

29 postes de mandataires pour la vente des viandes,

23 pour celle des beurres et œufs, 78 pour celle des fruits,

41 pour celle de la volaille, représentant en titulaires ou associés plus de 250 mandataires pouvant à leur gré, agir auprès des producteurs et expéditeurs en vue d'obtenir leurs marchandises.

Ce trop grand nombre de mandataires facilite le marchandage des acheteurs, naturellement disposés à offrir des prix peu élevés et oblige par la concurrence des postes entre eux à un affaiblissement des cours.

C'est donc au détriment des producteurs que se fait l'augmentation du nombre des postes de mandataires.

Le privilège du mandataire est arbitraire parce qu'il permet la constitution d'une charge très rémunératrice dont il ne supporte aucune contribution personnelle et qui se traduit, dans la presque généralité des cas par la division de la charge, en parts d'une grande valeur et qui constituent un excellent placement de capitaux.

La perte du privilège de mandataire est rare, elle laisse aux titulaires une sécurité de tout repos.

Il semblerait bon de rapprocher de cette situation, celle faite à la Banque de France pour le renouvellement de son privilège ; le Législateur a su lui imposer de mettre à la disposition de l'agriculture, tant d'une façon ferme que par des annuités une part des bénéfices de ses opérations financières.

Les millions provenant de ce fait servent au Crédit Agricole et dans une proportion importante à aider à la constitution d'associations pour la vente des produits du sol.

On est en droit de demander pourquoi les bénéfices considérables faits par les mandataires ne seraient pas frappés d'une retenue au profit de l'agriculture qui les a créés par son

labour et qui a dû accepter la part que l'on a bien voulu lui donner.

Mais ce n'est pas en vue d'obtenir ce prélèvement que doit conclure cette étude. C'est dans le moyen de permettre aux producteurs de vendre leurs récoltes par des mandataires de leur choix.

Or, ils n'ont pas choisi les titulaires actuels pas plus que ceux que le bon plaisir investira dans l'avenir.

L'avenir des associations pour la vente des produits agricoles est absolument lié à la création en faveur de ces associations ou des groupes commerciaux organisés qu'elles pourront former de postes de mandataires dans les diverses spécialités de produits agricoles.

La loi du 11 juin 1896 devra être révisée dans ce sens ; tout en conservant les situations acquises aux titulaires actuels, elle doit prévoir :

1<sup>o</sup> Qu'il ne sera plus créé de nouveaux postes en faveur de particuliers n'exerçant pas :

ou la production dans des conditions déterminées (*individuellement ou collectivement*) des produits mis en vente ;

ou leur vente après les avoir acquis des cultivateurs dans les régions de production, mais en exerçant ce commerce dans des conditions déterminées et notoirement connues.

Qu'il ne sera créé de postes de mandataires qu'en faveur des personnes dans les conditions ci-dessus indiquées et après leur présentation à une commission spéciale (la commission supérieure des Halles réorganisée) par proposition des Chambres d'Agriculture, Chambres de Commerce ou Associations fédérales d'agriculture.

Enfin, puisque les titulaires actuels ont la faculté de s'associer pour exploiter des postes plus importants, il conviendrait de fixer d'avance des données à établir le chiffre des droits d'abri justifiant le maintien ou la suppression du poste.

(A suivre) H. TUZET.

### CHANGEMENT

#### de

#### DOMICILE

Depuis le 20 Juin, le CABINET DE CONSULTATIONS de

### M. MAURY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

### Nos DÉPÊCHES

#### Télégrammes reçus hier :

Paris, 1<sup>er</sup> Août 1 h. 55 s.

#### Tirage d'obligation

Au tirage de la ville de Paris 1905 le numéro 252.175 gagne 100.000 francs.

#### Dégradation du soldat Graby

Le soldat Graby a été dégradé ce matin dans l'intérieur de la caserne des Tourelles à Paris. Il y avait plus de 6.000 curieux.

#### Un tamponnement

On confirme d'Oran le tamponnement de Tlalot ; il y a eu 24 morts et 50 blessés. M. Millerand ministre des travaux publics a aussitôt télégraphié ses condoléances.

#### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 2 Août 2 h 10 s.

#### Légion d'honneur

L'« Officiel » publie un décret portant que M. Pierre Loti est promu commandeur de la Légion d'honneur.

#### Grève de mineurs

Les mineurs de Liévin ont voté la grève hier soir. Ils ont abandonné le travail.

#### Les souverains espagnols en France

Aujourd'hui, les souverains espagnols allant en Angleterre sont passés à Rambouillet où ils ont déjeuné avec M. Fallières.

#### Ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse dans le Lot est fixée au 28 août.

#### AGENCE FOURNIER.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>ie</sup>

### LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n<sup>o</sup> du 30 Juillet 1910

Les deux Johnson le vrai et le faux champion du monde.

Le bluff de Jim Johnson, par Jacques Mortare.

Le Tour de France par Petit-Breton. A l'assaut des Pyrénées, autour du Tour de France.

Double page : il n'y a plus de Pyrénées. Les championnats du monde cycliste. Le carnet du sportsman.

Le meeting de Bournemouth. Avant l'annuel des deux ans, par Stuart. Les Français en Angleterre. Les chauffeurs aux champs.

Le challenge de la VIE AU GRAND AIR.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>ie</sup>

## MUSICA

### Sommaire du 1<sup>er</sup> Août 1910

A cinq heures, bal champêtre; à sept heures, apéritif-concert; à neuf heures, retraite aux flambeaux; départ du ballon *La Tour-de-France* sur l'avenue du Pont; à dix heures, bal de nuit.

Lundi 8 août: à neuf heures, jeux divers; poêle devant la gare, croûte au pont, course en sac place de la Marrie; à trois heures, course pédestre; à cinq heures, bal champêtre; à neuf heures, bal de nuit, bataille de confetti, quadrille échoué; à minuit, adieux à la musique.

L'accueil le plus sympathique est réservé aux étrangers.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

**Distribution des prix.** — La distribution des prix aux élèves du Collège Champollion a eu lieu jeudi, 28 juillet, ainsi que nous l'avions annoncé, sous la présidence de M. Marty, sous-préfet de Figeac, assisté de M. Pezet, maire. Sur l'estrade, décorée avec goût, avaient pris place les notabilités de notre ville et la plupart des fonctionnaires. Les discours d'usage et présidentiel ont été applaudis par la nombreuse et élégante assistance.

L'Harmonie de Figeac a rehaussé l'éclat de cette fête par plusieurs morceaux exécutés avec brio que le public a su apprécier.

Nous sommes heureux de reproduire les brillants succès obtenus par les élèves du Collège pendant l'année scolaire 1909-1910.

**Séance d'octobre 1909.** — Baccalauréat secondaire, 1<sup>re</sup> partie: Latin-Sciences: Leygonie Pierre, reçu.

Baccalauréat secondaire, 1<sup>re</sup> partie: Sciences-Langues: Boudou Ludovic, Perrin André, reçus.

Division spéciale. — Brevet élémentaire: Viallette Albert, reçu.

**Séance d'avril 1910.** — Bourses de l'Enseignement secondaire: Guillard Gaston, Paris Victor, Batteau Louis, reçus.

Contributions Indirectes (dernier concours): David Jules, Lavabre Henri, reçus.

**Séance de juillet 1910.** — Baccalauréat secondaire, 2<sup>e</sup> partie: Mathématiques: Gazol Numa, admissible.

Baccalauréat secondaire, 2<sup>e</sup> partie: Philo-ophie: Boutaric Philippe, reçu (mention assez bien), Mirat Félix, d'Ortol Octave, reçus. Miallet Antony, Boudou Ludovic, admissibles.

Baccalauréat secondaire, 1<sup>re</sup> partie: Latin-Sciences (Section C): Rouquié Arthur, reçu (mention bien). Rajade Isidore, admissible.

Sciences-Langues (Section D): Louis Course, Ifernet Georges, Pouget Gabriel, reçus.

Certificat d'études secondaires, 1<sup>er</sup> cycle, (Section A): Andrieu Henri et Couybes Georges.

Division spéciale. Arts et métiers. Concours d'admission à l'École Nationale professionnelle d'Art: Vila Auguste et Lacan Gilbert, admis à passer l'oral le 4 août.

Certificat d'aptitude militaire (caporal en 4 mois): MM. Décha, contrôleur et Ponget Gabriel de la D.

Brevet élémentaire: Gaubert Camille, Guillard Paul, Longuevergne Louis, reçus.

De pareils succès font honneur au Collège Champollion.

Toutes nos félicitations aux lauréats et au personnel qui ne néglige rien pour donner satisfaction aux desirs des familles.

**Distribution des prix.** — La distribution des prix aux élèves des écoles communales de Figeac, a eu lieu dimanche, à trois heures de l'après-midi, dans la cour du collège, sous la présidence de M. le docteur Pezet, maire. Un nombreux public assistait à cette fête des enfants du peuple. Sur l'estrade, à côté du président, avaient pris place les fonctionnaires et les chefs de service. M. Pezet a prononcé un discours très applaudi sur: « l'Éducation dans une démocratie ». Mme Carrère, directrice, et M. Moulène, directeur, ont ensuite procédé à l'attribution des prix. L'Orphéon, l'Harmonie, et la nouvelle Société de tambours et clairons, qui avaient prêté leur gracieux concours, ont alternativement exécuté les meilleurs morceaux de leur répertoire.

**Au palais.** — M. Maurice Charrié, avocat, ancien avoué, vient de se rendre acquéreur du greffe du tribunal civil de Figeac.

**Monographie de Figeac.** — L'auteur de cet opuscule, qui contient des documents absolument inédits, vient de recevoir de M. Babelon, membre de l'Institut, conservateur du cabinet des médailles, une lettre dont nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs l'extrait ci-après:

« Monsieur, je vous remercie bien sincèrement de votre très intéressante publication « Figeac-Touriste », que je suis heureux de posséder par vous. Elle est extrêmement intéressante et utile. En la rédigeant, vous avez donné un exemple qui devrait bien être imité dans toute la France. Dans les Sociétés archéologiques et artistiques dont je fais partie, je montrerai votre brochure si attrayante comme un spécimen de ce que l'on peut faire dans le sens que j'ai indi-

qué aux Sociétés savantes dans la petite allocution qui vous est tombée sous les yeux, et qui m'a valu votre gracieux envoi ».

M. Babelon était délégué de M. le ministre de l'Instruction publique, au mois d'avril dernier, pour présider la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes.

**Ministère de l'Agriculture.** — Deux de nos compatriotes, les jeunes Paul-Henri Bergounioux et Bernard Rey, anciens élèves du collège Champollion, élèves sortants de l'école pratique d'Agriculture de Saint-Pau (Lot-et-Garonne) viennent d'obtenir de M. le ministre le certificat d'Instruction. Félicitations.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 30 juillet: Jules-Florentin Claret, âgé de cinquante ans, originaire de l'Isère, récidiviste endurci, est poursuivi pour vagabondage. Le tribunal le condamne à huit jours de prison.

Martial-Marcelin Darnis, âgé de 63 ans, cultivateur à Saint-Céré, inculpé de vol ne comparait pas. Le tribunal le condamne par défaut à huit jours de la même peine.

### St-Céré

**Taxe du pain.** — Par arrêté municipal, le prix du pain est ainsi fixé:

Pain de luxe 0,35; pain blanc 0,325; pain bis 0,275 le kilo.

**Vaccination.** — M. le docteur Laplace, médecin vaccinateur, se rendra à la mairie de St-Céré le vendredi 5 août, de 9 heures à midi pour vacciner gratuitement.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

**Construction d'une prison cellulaire.** — Le 27 août, à une heure du matin, il sera procédé à la préfecture du Lot, par M. le Préfet assisté de deux conseillers généraux et de l'architecte de l'arrondissement de Gourdon, à l'adjudication au rabais par voie de soumissions cachetées des travaux de construction d'une prison cellulaire à Gourdon, les dits travaux divisés en trois lots:

1<sup>er</sup> lot. — Terrassement et maçonnerie, 24 612 fr. 79.

2<sup>e</sup> lot. — Charpente, couverture zinguerie, 7.834 fr. 39.

3<sup>e</sup> lot. — Menuiserie, peinture, vitrerie, serrurerie, quincaillerie, légers ouvrages, 7.463 fr. 09.

Le projet des travaux est déposé à la préfecture (2<sup>e</sup> division), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à cinq heures du soir.

**Démographie.** — Mouvement de la population dans l'arrondissement de Gourdon pendant le premier semestre 1910.

Pendant le premier semestre 1910, il s'est produit dans notre arrondissement 230 mariages, 6 divorces, 11 reconnaissances d'enfants illégitimes, 480 naissances, 17 mort-nés et 611 décès.

Pendant la même période correspondante, il s'est produit:

239 mariages, 2 divorces, 11 reconnaissances d'enfants illégitimes, 484 naissances, 21 mort-nés et 740 décès.

**Etat civil du 1<sup>er</sup> au 15 juillet.** — Naissances: Teil André, place du Roc. — Sourzat Marie-Rachel, allées de la République. — Dupas Pierre-Henri-Daniel, avenue Larroumet.

Mariages: Combette Marcel, cultivateur, 27 ans, au Colombier, et Moncoulié Jeanne, sans profession, 22 ans, du Moulin de Tartas.

Delpech Jean, boulanger, 24 ans, de Gourdon, et Fabre Mathilde, sans profession, 19 ans des Fourniers.

Décès: Lacombé Pierre-Philippe-Théophile, sans profession, 72 ans, rue de la mairie. — Cornélihan Thérèse, sans profession, 41 ans, rue Marsis. — Delfau Marie-Eugénie, institutrice en retraite, 63 ans, épouse Landes, à la Madeleine. — Delrieu Jean, sans profession 76 ans, place du Réservoir.

### Labastide-Murat

**Fêtes des 6, 7 et 8 août.** — Voici le programme:

Samedi 6 août. A cinq heures du soir, des salves d'artillerie annonceront la fête; à six heures, défilé de la musique dans les rues de la ville; à neuf heures, brillante retraite aux flambeaux; à dix heures, concert et bal.

Dimanche 7 août. A six heures, salves d'artillerie; à onze heures, défilé de la musique, concert sur la place de l'Église; à trois heures, grande cavalcade, cortège historique (50 figurants); après la cavalcade, jeux divers; à cinq heures, bal sous les platanes; à sept heures, tour de ville en musique; à neuf heures, embrasement de la ville et brillant feu d'artifice; à dix heures, grand bal champêtre.

Lundi 8 août. Dans la journée, défilé de la musique, jeux divers et bal; à neuf heures, ascension d'un magnifique ballon sur la place de la Halle; à dix heures, grand bal de nuit.

Des attractions diverses seront organisées au cours des fêtes et le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

## Lamothe-Fénelon

**Vol.** — Un vol vient d'être commis chez M. Madoeb, buraliste à Lamothe-Fénelon. Une somme de 300 fr. a été dérobée dans des conditions qui permettent de supposer que les voleurs sont les mêmes que ceux qui ont opéré à Anglars-Nozac. Il semble bien qu'on se trouve en présence d'une bande dont les procédés sont invariables. Au milieu de la nuit, ces malfaiteurs pénètrent dans des maisons désignées et reconnues d'avance, s'emparent du tiroir-caisse et vont plus loin se partager le butin.

Une enquête menée habilement devrait amener la découverte des coupables.

## Souillac

**Fête scolaire.** — Mlle Salives, la dévouée directrice de notre école des filles et ses collaboratrices, ont offert à notre population une soirée des plus intéressantes.

Le programme des mieux choisis, fut très bien interprété.

Sous la direction de M. Martin, de nombreux morceaux de musique, exécutés par les élèves et anciennes de l'école, furent très applaudis.

« Yetta », « Berceuse de l'Africaine », « Joyeux printemps », « Légende du petit navire », « Les Confitures » furent très bien chantés et fort goûtés du public. « Les Brésiliennes » et « Le Chant du soir », chœurs, eurent le même succès. « Nous voulons Danser », par les enfants de l'école maternelle, « Tique-Toque », par les élèves du cours préparatoire, « Les Braves Petites Jambes », par les élèves du cours élémentaire, « Les Fillettes blanches », par les élèves du cours moyen, et « Les Fées aux cheveux d'or », par les élèves du cours supérieur, morceaux de chant mêmes, recueillirent l'unanimité des applaudissements.

Aux organisatrices et aux interprètes nous adressons nos plus vives félicitations et nos remerciements.

## Gignac

**Adjudications.** — M. Etienne Delbreil a été déclaré adjudicataire des droits de place pour une durée de huit ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1911, moyennant la somme de 70 fr.

M. Bernard Paillet a été déclaré adjudicataire pour cinq ans, au prix annuel de 4 fr. des fosses du cimetière de Gignac, et M. Jean Parzadis, pour cinq ans, au prix annuel de 4 fr., des fosses du cimetière de Saint-Bonnet.

## Bibliographie

En plein été, en pleine saison des fleurs qui font la gloire de nos jardins, c'est un régal sans pareil que de lire cette semaine dans *Mon Dimanche* l'article délicieux que le grand écrivain Maurice Maeterlinck a consacré aux « Fleurs des Champs », c'est d'une poésie touchante, d'un pittoresque gracieux qui séduira nos lecteurs et lectrices. Une fantaisie pétillante d'esprit et de malice, « L'aéroplane à Roulettes », accompagne immédiatement cette superbe page littéraire. Viennent ensuite: « Une statue gagnée à coups de langue », desolantes plaisanteries de Piron, « Gaîtés d'enterrement », fine et spirituelle chronique provoquée par le « mouvement » de protestation des croque-morts parisiens; « Eglantine » par Simone Bodève, aventures très exactes d'une fille de la campagne soudain jetée en plein cœur de Paris; des conseils très utiles sur le « Poulailler productif », un grand roman dramatique « Kowa-la-Mystérieuse », de Charles Foley; une page pleine de jeux et de belles histoires pour les enfants, un grand concours ouvert à tout le monde et doté de prix magnifiques; *Mon Dimanche* est le journal de la jeunesse et de la famille par excellence. Il est la récréation et l'amusement des grands et des petits.

*Mon Dimanche* ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout dès le vendredi. Demandez-en des numéros spécimens gratuits et franco, à l'administration, 83, rue de l'Ouest, Paris XIV.

## La Revue Judiciaire

Revue Mensuelle à l'usage des Justiciables, Réformes, Droit pratique, Comptes rendus.

**Sommaire du Numéro du 25 juillet 1910**

Un privilège aux artistes par R. Rosenmark. — La kleptomanie, par le Dr B. Grunberg. — Le droit commercial maritime pratique (suite), par Paul Liandrat. Impressions... par J. Imbreco. — La vie judiciaire d'un arrondissement pendant un siècle, par René Jouet. — Une forme de l'action et de la reconstitution des Congrégations légalement dissoutes, par Pierre Sauret. — Les Conseils de guerre, par le lieutenant J. Ripied et G. Montezuma. — Questions pratiques: Responsabilité des transporteurs de personnes. — Contestations avec les Compagnies de chemins de fer sur les prix de transports. — Contestations en matière de colis postaux: Procédure. — Obligations de l'assuré contre le vol. — Tribunal de la Seine (1<sup>re</sup> Chambre). — La « Culotte Rouge » contre M. le Sénateur Bérenger. — Plaidoirie de M. Georges BAER.

Directeur de la Rédaction: G. BAER, Docteur en Droit, Avocat à la Cour, 35, avenue Mac-Mahon, Paris. — Administration: 3, rue Geoffroy-Marie. — Prix de l'abonnement: Paris et Départements: 12 fr. par an. — Etranger: 15 fr.

Envoi d'un numéro contre 1 fr. 10 en timbres-poste.

## Lectures pour Tous

Pour lire en vacances, au bord de la mer, à la montagne, quelle ravine peut se comparer aux Lectures pour Tous dont le numéro d'août vient de paraître. A l'inté-

rêt du texte se joint l'attrait de merveilleuses illustrations documentaires ou artistiques.

Voulez-vous suivre au Spitzberg le prestigieux contour qu'est M. René Bazin, de l'Académie française; frissonner au récit que nous fait M. Lenôtre des tragiques exploits de la Bête du Gévaudan; être renseigné par les chiffres et les documents les plus récents sur l'état comparé des flottes du monde; accompagner à la pointe des cimes neigeuses d'intrépides alpinistes; visiter avec M. André Hallays l'historique maison des Carmes, évocatrice des jours les plus sombres de la Révolution française? Vous trouverez dans les Lectures pour Tous dix articles captivants sur ces divers sujets, sans parler de nouvelle et roman: celle-là humoristique et gaie, celle-ci contenant une passionnante et authentique histoire de brigands.

Impressions de voyage au Spitzberg, par René Bazin, de l'Académie française. — La Bête du Gévaudan, par G. Lenôtre. — Pour encadrer un profil de femme. — Trop bien dressé! nouvelle. — A qui appartient l'empire de la mer? par Georges Gustave-Toussaint. — Ce que racontent les murs d'une ancienne prison: une visite à la maison des Carmes, par André Hallays. — L'alpinisme en vingt leçons. — La rançon de Miss Stone, par Françoise Parn. — La Cité-jardin, paradis du travailleur. — Aux amateurs de sports inédits!

Abonnements. — Un an: Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.

## LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

**Sommaire du n° 1940 du 30 juillet 1910**

L'opéra radio-téléphonique, par le Dr A. Gradenwitz. — Les étalons industriels de longueur, par Ch.-Ed. Guillaume. — Les pêcheries de saumon du Nord-Pacifique, par V. Forbin. — La photographie météorologique, par J. Loisel. — Académie des sciences; séance du 25 juillet 1910, par Ch. de Villedeuil.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

## JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 1965<sup>e</sup> livraison (30 juillet 1910)

Lance et Quenouille, par Pierre Maël. — Ce que sont les nouvelles lampes électriques à incandescence, par Pierre de Mériel. — Un conférencier automatique: Comment se font maintenant les projections, par Daniel Bellet. — Le voltigeur hollandais, par Georges G. Toudouze. — Dary-Quatara, roi des Kharpallas de la Côte d'Ivoire, souvenirs d'un officier colonial, par Louis de Cantilly.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr.

Le numéro: 40 centimes.

Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

## MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée. MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linges. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapisserie. — Tricot. — Crochet. — Fillet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fusain, des Renseignements très détaillés sur la manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Éclaircissement, la Photominuterie, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES. Prix du volume: Broché: Paris, 3 fr. — Départements et Etranger: 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

## Chronique agricole

### POUR STÉRILISER LE LAIT

Le docteur Heryng, de Varsovie, expose une nouvelle méthode de stérilisation du lait, sans altérer ses ferments.

Le principe de son procédé est basé sur la considération suivante. Tous les ferments contenus dans le lait, exposés à une température de 65 à 70° C., se décomposent si le chauffage dure quelques secondes, et à condition que le lait soit immédiatement refroidi. Il s'agissait donc de construire un petit appareil, destiné à l'usage domestique, lequel serait en état, dans un temps très court, de stériliser 200-250 cc. de lait, dose suffisante comme repas pour le nourrisson. Un spray à vapeur ou à air comprimé pulvériserait le lait dans un condensateur en verre. Pendant ce procédé le lait est chauffé à une température de 75-80° C. Il se condense ensuite et s'égoutte dans un récipient où il est aussitôt refroidi.

Avant de se servir de l'appareil, on stérilise le condensateur et le récipient, en faisant passer un courant de vapeur à 95 degrés dans la bouillotte. Grâce à une disposition spéciale, le lait est dispersé et dissocié en gouttelettes de 1/300-1/800. L'action de la chaleur agit donc sur ces gouttelettes d'une manière rapide et très énergique. En nous servant de la vapeur comme agent pulvérisant nous aboutissons à une certaine dilution du lait variant dans des limites de 10/15%. circonstance importante dans le lait destiné aux nourrissons.

Cette méthode de stérilisation du lait

à la température de 75 degrés présente les avantages suivants:

1° Le lait conserve ses propriétés physiques et chimiques, c'est-à-dire couleur, odeur, goût, graisses et sucres;

2° Les albuminoïdes restent inaltérés;

3° A la température de 4° c. le lait n'aigrit pas pendant 8 à 10 jours, s'il est à l'abri de la lumière;

4° Le lait préparé par cette méthode devient homogénéisé;

5° Cette méthode de stérilisation du lait peut être également appliquée dans les grandes laiteries, mais exige l'emploi de l'air comprimé et desséché à une température convenable comme agent pulvérisant;

6° L'appareil est simple dans sa construction et son application et donne des températures fixes—75°, 80° C. — sans contrôle du thermomètre.

La bacille de Koch est détruit à une température de 75° centigrades, comme le prouvent les expériences bactériologiques exécutées dans le laboratoire du docteur Serkowski, de Varsovie.

## OCCASION

**A VENDRE un appareil photo 9x12**, à plaques et à pellicules, lentille anastigmat.

**S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL**

## Horlogerie de précision - Bijouterie

### Magasin de confiance

## P. VERDIER

67, BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS

Corbeilles de mariages, Orfèvrerie Christoffe

### Chronomètres VERDIER

SEUL DÉPOSITAIRE DE LA MONTRE *Jeul*

Justement réputée pour sa précision et son bon marché (Marque française)

Bronzes d'art, terres cuites, Sèvres fantaisie, Diamants, Pierres fines, Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis

Articles de grand luxe pour fumeur

Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux

**A Cahors, Boulevard Gambetta en face l'Hôtel des Ambassadeurs**

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 1<sup>er</sup> Août.

La liquidation s'est effectuée très facilement, l'argent pour reports ayant été abondant à 2 1/2 0/0.

Le marché s'est montré irrégulier et les affaires ont été très calmes.

La Rente française qui est affectée par des livraisons de titres flechit à 96,90.

Les fonds russes restent fermes. Le 3 0/0 1891 termine à 79,75, le 1896 à 78,45, le 4 1/2 1909 à 99,85, le 5 0/0 1906 à 105,15 et le Consolidé à 94,65.

L'Extérieure espagnole est faible à 94,10 et le Turc à 94,85. L'Italien s'avance à 103,75.

Dans le Compartiment des sociétés de Crédit la Banque de Paris se négocie à 1797 et le Crédit Lyonnais à 1422.

Le Nord à 1882 est le seul chemin français coté à terme.

L'action des Hauts Fourneaux et Acieries du Tarn se traite à 538.

L'action Castara Estalis est demandée à 66.

Pour première insertion.

## ECZÉMA-DÉMANGEAISONS

### Hémorroïdes

Ceux qui sont affligés de dartres, eczéma, etc. verront qu'il y a un remède spécifique souverain.

Le 26 novembre 1908, Mme Meyronneine, 4, rue Tuiles Hautes, à St-Flour, nous disait: « Il y avait trois ans qu'un eczéma m'occasionnait des démangeaisons intolérables. Malgré tous les remèdes, mon état s'aggravait chaque jour, d'autant plus que je dormais plus, et ne pouvais rester en place. Je voulus essayer l'Onguent Foster. Dès les premiers jours, cette sensation cuisante de brûlure qui me tourmentait, se calmait, je dormais mieux et à mesure que les boutons séchaient, j'éprouvais un plus grand bien-être. Toute trace de mal a maintenant disparu. »

Le 6 octobre 1909, Mme Meyronneine répète: « Je suis très contente de votre Onguent Foster. C'est le seul remède qui m'ait donné un bon résultat car l'eczéma qui me tenait tout le corps a tout à fait disparu. »

L'Onguent Foster réussit là même où les autres remèdes ont échoué, pour calmer et faire disparaître les hémorroïdes et toutes les affections de la peau: dartres, boutons, acné, varicelle, globuleuse, engelures, crevasses, etc.

Toutes pharmacies en général. 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. 12.

L'Onguent Foster réussit là même où les autres remèdes ont échoué, pour calmer et faire disparaître les hémorroïdes et toutes les affections de la peau: dartres, boutons, acné, varicelle, globuleuse, engelures, crevasses, etc.

Toutes pharmacies en général. 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. 12.

L'Onguent Foster réussit là même où les autres remèdes ont échoué, pour calmer et faire disparaître les hémorroïdes et toutes les affections de la peau: dartres, boutons, acné, varicelle, globuleuse, engelures, crevasses, etc.

Toutes pharmacies en général. 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. 12.

L'Onguent Foster réussit là même où les autres remèdes ont échoué, pour calmer et faire disparaître les hémorroïdes et toutes les affections de la peau: dartres, boutons, acné, varicelle, globuleuse, engelures, crevasses, etc.

Toutes pharmacies en général. 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. 12.

L'Onguent Foster réussit là même où les autres remèdes ont échoué, pour calmer et faire disparaître les hémorroïdes et toutes les affections de la peau: dartres, boutons, acné, varicelle, globuleuse, engelures, crevasses, etc.

Toutes pharmacies en général. 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. 12.

L'Onguent Foster réussit là même où les autres remèdes ont échoué, pour calmer et faire disparaître les hémorroïdes et toutes les affections de la peau: dartres, boutons, acné, varicelle, globuleuse, engelures, crevasses, etc.

Toutes pharmacies en général. 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. 12.

L'Onguent Foster réussit là même où les autres remèdes ont échoué, pour calmer et faire disparaître les hémorroïdes et toutes les affections de la peau: dartres, boutons, acné, varicelle, globuleuse, engelures, crevasses, etc.

Toutes pharmacies en général. 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. 12.

L'Onguent Foster réussit là même où les autres remèdes ont échoué, pour calmer et faire disparaître les hémorroïdes et toutes les affections de la peau: dartres, boutons, acné, varicelle, globuleuse, engelures, crevasses, etc.

Publié sous les auspices de la **SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE**

**ONÉSIME RECLUS**

# Atlas Pittoresque de la France

jusqu'au 31 MARS 1911 : PRIX A FORFAIT 132<sup>f</sup> l'ex. broché. 147<sup>f</sup> relié.

12.000 Gravures - 450 Cartes. 3.300 textes. 12.000 Légendes.

Prospectus-Spécimen chez **ATTINGER Frères, édité, 2, rue Antoine-Dubois, PARIS**

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors en date du vingt-neuf juillet mil neuf cent dix, enregistré, il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le sieur Jean BILLÈRES, tailleur, demeurant à Cahors, rue de la Mairie, n° 3, en état de liquidation judiciaire ;

« Fixe provisoirement au vingt-neuf juillet mil neuf cent dix, la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa liquidation ;

« Nomme Monsieur Paubert, l'un de Messieurs les juges, juge-commissaire, et Monsieur Lacosse, syndic-liquidateur, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation pour la gérer et l'administrer avec le débiteur sous la surveillance de Monsieur le juge-commissaire. »

Pour extrait conforme,  
Le Greffier du tribunal,  
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

### Chemin de fer d'Orléans

#### FÊTE DE L'ASSOMPTION

Lundi 15 Août 1910

Validité exceptionnelle des billets *Aller et Retour*

A l'occasion de la Fête de l'Assomption 1910, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 11 au dernier train du Lundi 22 Août, les billets *Aller et Retour* ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 23 Août.

### Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ du Limousin et du Berry pour Paris-Austerlitz le 11 Août 1910.

Des trains spéciaux à prix réduits comprenant uniquement des voitures de 3<sup>e</sup> classe seront mis en marche le 11 Août 1910 sur Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des sections désignées ci-après :

**PRIX DES PLACES (Aller et Retour)**

Bretenoux-Biars, Paybrun, Vayrac et St-Denis-près-Martel..	31 f. 10
Les Quatre-Routes, Terrasson, Hautefort, Montagnac-Saint-Hippolyte, Estivaux, Vignols-Saint-Solve, (et stations intermédiaires).....	29 f. 10
Marthon, Thiviers, (et stations intermédiaires).....	27 f. 10
Ussel, Mas-d'Artiges, Rosiers-d'Églétons, Meymac, Eymoutiers, Vigeois, Magnac-Vieq, Pompadour, Champagnac, La Coquille, Chazelles, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Junien, (et stations intermédiaires).....	26 f. 10
Clairavaux, Cressat, Sainte-Feyre, Bourgaud, Bussy-Varache, Glanges, Saint-Sulpice-Laurière, La Brionne, La Meyze, Lafarge, Saint-Victorien, Magnac-Laval, Droux, Lathus, (et stations intermédiaires).....	23 f. 10
Parçac-Gouzon, Saint-Marien, Guéret, Nouziers-la-Forêt, La Chapelle-Balloué, Bersac, Châteauponsac, Forgevieille, Montmorillon, Ingrandes-Mérigny, Tournon - Saint-Martin, (et stations intermédiaires).....	20 f. 10
Aigurande, Saint-Saturnin, Champillet Urciers, La Châtre, Saint-Sébastien, Argenton, Le Blanc, Fière-la-Rivière, Clion-sur-Indre, (et stations intermédiaires).....	18 f. 10
Nobant-Vieq, Chabenet, Paluau-Saint-Genou, Châteauroux, (et stations intermédiaires).....	17 f. 10
Saint-Florent, Montierchaume, Reuilly (et stations intermédiaires).....	16 f. 10

Chéry-Lury, Vierzon, Thénioux (et stations intermédiaires)..... 15 f. 10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trais du Limousin, 30, rue du Bac, et d'autre part, aux gares de départ. Elle commencera à ces gares 3 jours au moins avant le départ de ces trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Retour individuel par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

### Relations rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie du Midi, met en marche jusqu'au 20 Septembre inclus, un train rapide composé de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, partant de Paris-Quai-d'Orsay à 7 h. du soir, de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 9 h. 7 du matin.

Wagon-restaurant au départ de Paris.

Du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août, sleeping-car avec salons-lits, à 3 lits, compartiments à 2 lits, compartiments-couchettes. Supplément par place en sus de la 1<sup>re</sup> classe ; en salons-lits : 48 fr. ; en compartiments-lits : 31 fr. 70 ; compartiments-couchettes : 16 fr.

Pour le retour, ce train part de Luchon à 8 h. 45 du soir et arrive à Paris-Austerlitz 10 h. 32 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 41.

### SAISON D'ÉTÉ VACANCES 1910

**Billets d'aller et retour Collectifs de famille**

En 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes délivrés du 25 juin au 1<sup>er</sup> Octobre aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ (1). Validité : jusqu'au 5 Novembre, quelle que soit l'époque de la délivrance.

Réduction des aller et retour pour les trois premières personnes, de 50 0/0 pour la quatrième et 75 0/0 pour la cinquième et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à demi-tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, les membres de la famille au-dessus de trois personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

(1) La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

### VACANCES 1910

**La Montagne**

En Auvergne : La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Le Lioran, Vic-sur-Cère, Rocamadour, Gouffre de Padirac, Grottes de Lacave, etc.

Aux Pyrénées : Pau, Salies-de-Béarn, Cambo, Bagnères-de-Luchon, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Ax-les-Thermes, Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, etc.

**Bains de mer**

Côtes sud de la Bretagne : Pornichet, La Baule, le Pouldu, Le Croisic, Mer du Morbihan, Quiberon, Belle-Ile, Pont-Aven, Bénodet, Concarneau, Douarnenez, Audierne, Morgat, etc.

Golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Mimizan, Cap-Breton, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Saint-Sébastien, etc.

Littoral Roussillonnais : La Nouvelle, Argelès-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres, Banyuls, Cerbère, etc.

Cartes de libre circulation à prix réduits, en Touraine, en Bretagne, en Auvergne et dans les Pyrénées.

Billets de famille à prix très réduits. — Réduction sur le réseau d'Orléans allant jusqu'à 75 % suivant le nombre des personnes.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide Officiel de la Compagnie d'Orléans, en vente au prix de 0 fr. 30 dans ses principales gares et stations ainsi que dans ses bureaux de ville et adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, Place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

### Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone, via Limoges, Montauban, Toulouse.

Il est délivré, au départ de Paris (Quai d'Orsay), des billets directs simples et d'aller et retour de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour Barcelone ou inversement au prix de :

Billets simples : 1<sup>re</sup> classe, 130 fr. 90 ; 2<sup>e</sup> classe, 90 fr. 25 ; 3<sup>e</sup> classe, 58 fr. 75.

Billets d'aller et retour : 1<sup>re</sup> classe, 192 fr. 20 ; 2<sup>e</sup> classe, 139 fr. 50 ; 3<sup>e</sup> classe, 90 fr. 75.

Enregistrement direct des bagages

Voitures directes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagon-restaurant.

Service journalier au 1<sup>er</sup> Juillet 1910.

ALLER	
Paris, dép. ....	8.20 m. 7 h. s. 8.35 s. (quai-d'Orsay)
Barcelone .. arr.	7.53 m. 6.55 s. 7.26 s.
RETOUR	
Barcelone .. dép.	6.46 s. (a) 9.40 m.
Paris .. arr.	5.25 s. 8.56 m. (quai-d'Orsay)

(a) Via Bordeaux.

**PELERINAGE DE ROCAMADOUR**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller

et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, sur le double des prix des billets simples.

Au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains régulier de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

## Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE  
LA MIEUX ORGANISÉE  
Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot  
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

### L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

## PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants  
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,  
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon.... 3,50 ; Le litre..... 6 fr.

### La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de Rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur OZVAL,  
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE  
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS  
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Confiez tous vos achats ; Confiez la préparation de vos ordonnances, à la Grande Pharmacie de la Croix-Rouge.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénélon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)  
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS